

Crénorien. Vent de Délires s'adresse au préfet

L'association Vent de délires et un groupe de 68 riverains ont adressé conjointement, au préfet, un recours gracieux contre l'autorisation d'exploiter le parc éolien de Crénorien, se référant aux « réserves, de lacunes et d'erreurs de l'étude de l'impact », les omissions et l'orientation « proéolienne » du commissaire-enquêteur.

Les principales raisons mises en avant : distance trop faible par rapport aux habitations, nuisances sonores, dégradation de l'environnement (machines de 126 m de hauteur en mouvement), dépréciation du patrimoine immobilier constaté de 20 % à 30 %, problèmes de santé entraînant soit des déménagements, soit des plaintes pour troubles de voisinage, études de vent surestimées, installation ne contribuant pas à la réduction des gaz à effet de serre, études acoustiques insuffisantes (aucune étude ni mesures sur les infrasons), pollution visuelle particulièrement agressive du paysage, balises flashant toute la nuit, atteintes à



Quelques opposants au projet de Crénorien en compagnie des animateurs de « Vent de Délires », dans un champ au pied du mat de mesure du parc du Merdy, avec au fond les éoliennes de Mine-Kervir.

l'environnement, sources, tourbières, faunes diverses.

Le document, adressé au préfet, attire encore l'attention sur les nuisances aériennes potentielles : « Les éoliennes de Crénorien créent un réel danger aux avions en phase d'atterrissage, s'ils devaient, pour des raisons de

sécurité, remettre les gaz et virer ouest », sur une sous-estimation du coût du démantèlement : « l'exploitant doit constituer une garantie financière pour le démantèlement des cinq aérogénérateurs en fin d'exploitation d'une provision de 264.527 €. Les devis actualisés et démantèle-

ments en cours en 2013 font état de montants de 250.000 € à 750.000 € par éolienne. Faites le calcul ».

Les infrasons

Le 6 décembre 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, avait donné un avis favorable au projet. Vent de délires attire l'attention sur le fait que deux élus du quartier ont « un intérêt dans l'implantation de ce parc ». Vents de délires revient aussi sur l'enquête publique et notamment l'absence de mesures concernant les infrasons : « Force est donc de constater que les études acoustiques des parcs éoliens sont faussées, sans doute, pour une meilleure acceptabilité des projets. C'est faire peu de cas afin de tromper le public, des centaines d'études réalisées par des spécialistes internationaux ».

> À savoir

Le dossier complet est consultable sur le web : <http://cduvent.org/recours%20gracieux%205caer.pdf>